

**DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE – RENTREE SEPTEMBRE 2025
- CANDIDATS PARCOURSUP -**

**RENTREE SCOLAIRE LE LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025
à 9 H 00
dans les locaux de l'IFSI de Narbonne – 12 Quai Dillon**

Afin de finaliser votre inscription à l'IFSI de Narbonne, vous devez rapporter votre dossier **COMPLET** lors du rendez-vous que vous aurez pris auprès du secrétariat (04.68.42.66.11.).

1. Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2025 et le 10 juillet 2025 inclus, **un rendez-vous vous sera proposé entre le mardi 15 juillet 2025 et le vendredi 18 juillet 2025 (date limite d'inscription administrative).**
2. Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 11 juillet 2025 et le 17 août 2025 inclus, **un rendez-vous vous sera proposé entre le mardi 19 août 2025 et le vendredi 22 août 2025 (date limite d'inscription administrative).**
3. **Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 18 août 2025, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation (dans les 48 heures).**

Documents à rapporter au secrétariat de l'IFSI à l'adresse suivante :

I.F.S.I.
12 Quai Dillon
11100 NARBONNE

I- FORMALITES ADMINISTRATIVES A ACCOMPLIR

1. ACQUITTEMENTS DES DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE ET DE LA CVEC

A- ACQUITTEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE :

Toute inscription dans l'enseignement supérieur implique un droit d'inscription universitaire.

A titre indicatif, le montant des droits d'inscription pour l'année universitaire 2024/2025 était de : **175,00 €**

- Le montant vous sera confirmé lors du dépôt du dossier.

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de : REGIE IFSI/IFAS.

- Possibilité de paiement par CB au secrétariat

A défaut d'acquittement, votre admission ne sera pas validée.

En cas de désistement, la somme reste acquise, aucun remboursement ne pourra être réalisé.

B- ACQUITTEMENT DE LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) :

Cette contribution est à régler directement sur la plateforme du CROUS (à titre indicatif, d'un montant de **103 €** pour l'année universitaire 2024/2025). Chaque étudiant en formation dans un établissement d'enseignement supérieur a obligation de s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans son établissement d'enseignement supérieur en application de la note d'information interministérielle n°DGOS/RH1/DGESIP/2018/225 du 28 septembre 2018 relative à l'inscription des étudiants infirmiers dans les universités liées par convention à des instituts de formation en soins infirmiers.

Lien du paiement : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

L'étudiant reçoit après le paiement, une attestation délivrée par la plateforme qui lui permettra de justifier auprès de l'IFSI qu'il a payé la CVEC. **Cette étape est indispensable pour permettre de valider votre inscription.**

A défaut de la production de cette attestation, votre admission ne sera pas validée.

a) **Publics exonérés du paiement sous réserve de fournir une attestation**

Les publics suivants doivent s'inscrire sur la plateforme du CROUS mais seront exonérés du paiement de la CVEC :

- Les étudiants boursiers
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir dans le territoire.

Une attestation d'exonération est délivrée par la plateforme. **Cette étape est indispensable pour permettre de valider votre inscription.**

A défaut de la production de cette attestation, votre admission ne sera pas validée.

b) **Publics non concernés par cette contribution et n'ayant pas d'obligation de fournir une attestation**

Les personnes prises en charge au titre de la formation professionnelle continue*, ne sont pas concernées par cette contribution. **Elles n'ont rien à faire.**

**En formation continue : c'est-à-dire que votre formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur (OPCO) : Transitions Pro Occitanie, Unifaf, Uniformation...*

2. ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Conformément à la réglementation en vigueur, **vous devez fournir une attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires.** Elle est indispensable et conditionne le départ en stage (Annexe 2 : « attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires » : à faire compléter et signer par le médecin).

📌 **La vaccination contre l'Hépatite B est obligatoire** pour tout étudiant paramédical. Lors de votre inscription à la sélection en Institut de Formation en Soins Infirmiers, vous avez été sensibilisé(e) sur l'importance de commencer **immédiatement** le processus de vaccination. **Il est donc impératif, si cela n'a pas été le cas, de procéder immédiatement à la première injection (hépatite B). Plusieurs injections sont nécessaires pour atteindre le taux d'anticorps attendu.** En effet, pour votre protection vis-à-vis des maladies infectieuses et avant votre 1^{er} départ en stage, il est obligatoire d'être à jour des vaccinations selon l'arrêté du 2 mars 2017 suspendant les annexes I et II de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique.

▲ Toute vaccination incomplète rend impossible le départ en stage de l'étudiant.

Extrait de l'article L3111-4 code de la santé publique :

« Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisée contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la grippe .../... »

Tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé dont la liste est déterminée par arrêté du ministre chargé de la santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article.../... »

A défaut de la production de cette attestation médicale, votre admission ne sera pas validée.

3. CERTIFICAT D'UN MEDECIN AGREE

Vous devez fournir un certificat émanant d'un médecin agréé (Annexe 3). Ce certificat atteste que vous présentez les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession. **La liste des médecins agréés est consultable sur le site de l'ARS de votre Région.**

A défaut de la production de ce certificat, votre admission ne sera pas validée.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pièces à fournir :

- la fiche de renseignements complétée, datée, signée (**Annexe 1**)
 - *pour les étudiants mineurs, renseigner la partie « autorisation parentale »*
- 2 photos d'identité avec le nom inscrit au verso. Vous collerez une des 2 photos sur la fiche d'identification à l'endroit réservé
- 1 chèque en règlement des droits d'inscription pour l'année universitaire 2025/2026. Le montant vous sera confirmé le jour du dépôt de votre dossier d'inscription administrative. A titre indicatif, le montant était de 175,00 euros pour l'année universitaire 2024/2025.
- 1 attestation CVEC (pour les étudiants concernés : cf. chapitre 1 - point 1-B, page 2)
- 1 attestation médicale d'immunisation et de vaccinations (**Annexe 2**)
- 1 certificat d'un médecin agréé attestant les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession (**Annexe 3**)
- 2 copies de la carte nationale d'identité recto-verso
- 1 copie de(s) diplôme(s) obtenu(s) ou le cas échéant pour les bacheliers 2025, le relevé de notes des épreuves du Baccalauréat
- 2 relevés d'identité bancaire (pour les étudiants qui effectueront une demande de bourse, 3 RIB supplémentaires, soit 5 au total.)
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile
- 1 photocopie de la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale avec attestation d'ouverture des droits
- 1 photocopie de la carte grise de votre véhicule (en vue du paiement des éventuels frais de déplacement en stage)
- l'attestation de situation - lettre d'engagement de financement complétée, datée et signée (**Annexe 4**)
- l'attestation de droit à l'image et au respect de la vie privée (**Annexe 5**)
- la notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) pour les étudiants pouvant prétendre à un aménagement lors des évaluations (exemple : temps complémentaire...) avec la mention de la période concernée.

Cette notification doit être fournie à l'Institut de Formation à la rentrée, soit le 1er septembre 2025, pour mise en application.

- ✓ Pour les candidats détenant un diplôme étranger, il convient de joindre, obligatoirement :
 - une traduction du diplôme effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et une attestation de comparabilité d'études (ancienne attestation de niveau) de ce diplôme, délivrée par l'organisme Enic-Naric, attestant de l'équivalence au minimum niveau IV.

Attention : Le délai pour obtenir cette attestation est de plusieurs mois. Les frais liés à cette attestation délivrée par ENIC NARIC sont à la charge du candidat. ENIC-NARIC : Adresse : 1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES CEDEX
Tél : 01 45 07 63 21

Site internet : www.ciep.fr/enic-naricfr/dossier.php

- le DELF B2. Le DELF est un diplôme d'étude en langue française délivré par le Ministère Français de l'Education Nationale.

Site internet : <https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public>

II- INFORMATIONS DIVERSES

1. DEMANDE DE BOURSE

Les candidats admis qui souhaitent faire une demande de bourse sanitaire et sociale régionale au titre de la rentrée de septembre 2025, peuvent saisir leur dossier en ligne sur le site suivant :

<https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

Période d'inscription : du 2 juin au 31 octobre 2025

Code Etablissement demandé en début de saisie : **IFSINARBONNE2526** (ce code est réservé uniquement aux étudiants de l'IFSI de Narbonne. Par ailleurs la Région demandera à l'IFSI une confirmation de votre inscription).

2. COUT DE LA FORMATION

- Les études sont prises en charge par la Région Occitanie pour les étudiants qui pourront justifier au plus tard le jour de la rentrée de septembre 2025 du statut de demandeur d'emploi ou de « poursuite de scolarité ». On entend par poursuite de scolarité une personne inscrite dans un cursus scolaire depuis le secondaire.
- Pour les étudiants en formation continue, le coût incombe à l'employeur ou l'organisme paritaire (OPCO) au sein duquel le candidat aura fait une demande de prise en charge.
- Pour les étudiants qui ne rempliront pas une des conditions énumérées ci-dessus (personnes en disponibilité, autre...), le coût de la formation leur incombera à titre personnel.

A titre indicatif, le tarif annuel pour l'année universitaire 2024/2025 s'élevait à 9 200 € (tarif révisable annuellement).

Il vous est demandé de compléter l'annexe 4 afin de nous renseigner sur votre situation à l'entrée en formation et sur les conditions de prise en charge.

3. FRAIS A PREVOIR AU DECOURS DE LA FORMATION

- a. **Droits d'inscription universitaire** à régler à chaque rentrée scolaire.
- b. Les tenues professionnelles seront mises à disposition par les terrains de stage. Cependant, prévoir une tenue professionnelle pour les ateliers pratiques ainsi qu'une **paire de chaussures conformes aux normes de sécurité**.
- c. **Ouvrages** préconisés pour la rentrée (**Annexe 6**).
- d. De nombreux travaux écrits sont à rendre, **l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante** sont vivement conseillés.
- e. Pour le déroulement de votre formation, il est souhaitable d'obtenir **votre permis de conduire et de disposer d'un véhicule** pour vos déplacements en stages. En effet, les horaires de stage ainsi que les lieux de stage permettent difficilement l'utilisation de transports en commun.

La Directrice
Christelle SAVALLE





IFSI - IFAS
*Institut de Formation
 aux Métiers de la Santé*



FICHE DE RENSEIGNEMENTS - Promotion : 2025 - 2028

NOM :

Nom d'épouse :

Prénom :

Autres prénoms :

Sexe : Féminin

Masculin

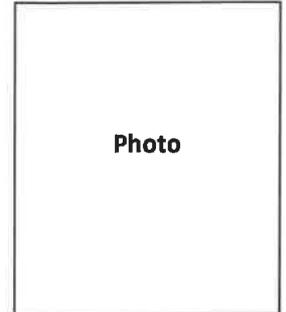
Situation familiale :

Nombre d'enfants et âge :

Date de naissance :

Lieu de naissance (ville + n° département) :

N° Sécurité Sociale :



N° de Tél. fixe:

N° de Tél. mobile :

Adresse Mail :

Adresse courante :

Adresse pendant la formation :

Permis B : OUI NON **Moyen de locomotion :**

Tenues professionnelles :

En prévision des besoins en tenues professionnelles, mises à disposition par les établissements médicaux et médico-sociaux pendant le temps de stage, merci d'indiquer votre taille sur le modèle suivant 36, 38, 40 etc... :

Tunique :

Pantalon :

Cursus scolaire :

Diplômes obtenus (pour les Bac., préciser la série ou la spécialité pour les Bac. Généraux).	Date d'obtention du diplôme	Ville d'obtention
-		
-		
-		

ANNEXE 1

Niveau d'études :

N° INE : (vous trouverez ce n° de 11 caractères sur le relevé de notes du baccalauréat. Il est appelé également n°BEA. Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et universités).

Avez-vous déjà été inscrit(e) dans un IFSI ? oui non

Si oui, lequel ?

Activités professionnelles antérieures :

-

-

Accès à la formation :

via Parcoursup ou via la sélection (candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue)

Titres d'inscription (cocher la case correspondante) :

Bac :

Equivalence Titre ou diplôme de Niveau IV (préciser) :

DEAS/DEAP

Diplôme Universitaire (préciser) :

Autres (préciser) :

Avez-vous effectué une (ou plusieurs) année(s) préparatoire(s) : Oui Non

Si Oui précisez la période :

Fait à, le

Signature de l'étudiant

Autorisation parentale pour les étudiants mineurs

Je soussigné(e), (Nom et prénom du parent ou des parents ou tuteur légal)

autorise mon fils/ma fille (Nom, prénom, date de naissance)

à s'inscrire et à suivre la Formation en Soins Infirmiers dispensée par l'IFMS de Narbonne, à compter du 01/09/2025.

Je reconnais avoir été informé(e) du contenu, de la durée et des modalités de cette formation, et je donne mon plein accord pour que mon enfant y participe.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à, le

Signature

Les destinataires de ces informations sont : l'IFSI/IFAS, la direction du personnel du CH de Narbonne, la DREETS
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour cela, il vous suffit de joindre le secrétariat de l'IFSI.

**ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION
ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES**

Je soussigné(e) Docteur

certifie que M/Mme né(e) le.....

- Candidat(e) admis(e) en formation de : Aide-soignant(e) Infirmier(e)

A été vacciné(e)

● **CONTRE LA DIPHTERIE, LE TETANOS ET LA POLIOMYELITIS :**

(Arrêté du 02 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique)

Nom du vaccin	Date

● **CONTRE L'HEPATITE B (démarche à entreprendre dès réception du dossier d'inscription administrative)**

(Arrêté du 2 mars 2017 suspendant les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique)

Nom du vaccin	Date
1ère injection	
2ème injection	
3ème injection	
Taux d'anticorps anti-HBsUI/L	

Selon les conditions définies, il/elle est considéré(e) comme :

(Rayer les mentions inutiles) :

- immunisé(e) contre l'hépatite B : oui non
- non répondeur (se) à la vaccination : oui non
- Fournir copie de la dernière sérologie

Je soussigné(e) Dr certifie que M. ou Mme est à jour de ses vaccins pour exercer ou aller en stage en milieu de soins, conformément aux arrêtés et décrets ci-dessus en référence)

Lieu

Date :

Signature et cachet du médecin

Nota bene : selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la varicelle et la grippe saisonnière.

ANNEXE 3

Certificat médical d'aptitude d'un Médecin Agréé

Je soussigné, Docteur, Médecin Agréé, certifie avoir

examiné M. Mme

Né(e) le

et atteste que la personne mentionnée ci-dessus :

- ne présente pas de contre-indication physique et psychologique
- présente une contre-indication physique et psychologique

à l'exercice de la profession :

- d'infirmier/ère
- d'aide-soignant/e

Fait leà

Signature et cachet du Médecin Agréé



Erasmus+

Institut de Formation
en Soins Infirmiers
Institut de Formation
d'Aides-Soignants

SECRETARIAT

12 Quai Dillon

11100 NARBONNE

☎ 04 68 42 66 11

✉ ifsi@ch-narbonne.fr

🌐 <https://ifsi-ifas.ch-narbonne.fr>

**ATTESTATION DE SITUATION
ET LETTRE D'ENGAGEMENT DE FINANCEMENT**

Formation en Soins Infirmiers

1. Votre situation à la rentrée de septembre 2024

Je soussigné(e)

atteste que je suis :

- en recherche d'emploi non inscrit(e) au Pôle Emploi
- en recherche d'emploi inscrit(e) au Pôle Emploi
 - n° d'identifiant Pôle Emploi :
 - date d'inscription à Pôle Emploi :
(fournir un justificatif)
 - Etes-vous indemnisé(e) par Pôle Emploi ? (fournir un justificatif)
 OUI NON
- en poursuite de scolarité (fournir un certificat de scolarité de l'année précédant l'entrée en formation)
- en promotion professionnelle (fournir une attestation de prise en charge de l'employeur)
- en disponibilité
- autre (Préciser

2. Lettre d'engagement de prise en charge individuelle

A défaut d'une prise en charge par un organisme financeur, par votre employeur ou la Région, vous vous engagez à financer vous-même votre formation.

- Oui
- Non

Date :
Signature

ATTESTATION DE DROIT A L'IMAGE ET AU RESPECT DE LA VIE PRIVEE

**Droit à l'image et au respect de la vie privée
Demande d'autorisation à des fins pédagogiques et éducatives**

Je soussigné (e), (Nom, Prénom, adresse) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Autorise**
- N'autorise pas**

l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier de Narbonne à me photographier, à me filmer et à enregistrer ma voix pour publier, exposer, diffuser la (les) photographies ou le (les) films me représentant pour les usages suivants :

- Présentation lors d'une activité pédagogique,
- vidéo sur un sujet à caractère pédagogique,
- Exposition de photographies dans le cadre des activités pédagogiques,
- Publication sur le site Internet de l'Institut,
- Autres usages.

La publication ou la diffusion de votre image et de votre voix ne sera ni communiquée, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus, sans porter atteinte à votre dignité, à votre vie privée ou à votre réputation.

Fait à

Date.....

Signature :

**Informations de l'équipe pédagogique
pour les semestres 1 et 2**

Bonjour à tous,

L'équipe administrative et pédagogique de l'Institut de Formation vous souhaite la bienvenue et vous donne rendez-vous le **1er septembre 2025 pour débuter votre formation**. En attendant de nous retrouver, nous vous conseillons vivement **en amont de la rentrée** de :

- Réviser les bases en anatomie et physiologie de l'être humain,
- Revoir les bases de calculs mathématiques : pourcentages, proportionnalité (« Produit en croix »), conversions des unités de mesure, les 4 opérations de base et tables de multiplication.
- Remobiliser vos bases en anglais (enseignement à suivre et évalué durant les six semestres de la formation),
- Prévoir de vous équiper d'un ordinateur portable disposant des logiciels suivants : Word, Excel et Power Point
- Prévoir une pince Kocher, ciseaux métalliques à bout rond, tenue professionnelle (blouse et chaussures adaptées)

Ouvrages obligatoires qui seront à acheter pour la rentrée :

TITRE DES OUVRAGES	AUTEUR
Réparer les vivants	Maylis de Kerangal
Patients	Grand Corps Malade

Ouvrages facultatifs que l'équipe pédagogique vous conseille fortement de disposer à la rentrée

- Un dictionnaire des termes médicaux (Type : « Dictionnaire médical de poche, Elsevier Masson »)
- Un dictionnaire des concepts en soins infirmiers (Type : « 80 concepts en santé : soins infirmiers : définitions, approches plurielles, analyses de cas, Anne Muller, Broché »/ « Dictionnaire des concepts en sciences infirmières, Christine Paillard, 6e ed, Broché »)
- Un manuel de diagnostics infirmiers (type « Manuel de diagnostics infirmiers : Apport essentiel aux constats d'évaluation et directives infirmières Lynda Juall Carpenito-Moyet, Brochet »)